



PRÉFET
DES YVELINES

Liberté
Égalité
Fraternité

Commune de Mantes-la-Ville

dossier n° DP 078 362 26 00075

date de dépôt : 29 juin 2026

demandeur : ARPEJ résidence pour les jeunes,
représenté par GOBIN ANNE

pour : Mise en place de barreaux sur les fenêtres
coté rue EDITH PIAF au rez-de-chaussée (6
fenêtres) d'un immeuble d'habitation pour la
sécurisation de la résidence suite aux
vandalismes et intrusions.

adresse terrain : 1 Rue Edith Piaf, à Mantes-la-
Ville (78711)

Direction Départementale des Territoires

Affaire suivie par :

Maria ARSLANIAN

07 87 31 97 57

**CERTIFICAT DE DECISION DE NON OPPOSITION A UNE DECLARATION
PREALABLE
délivré par le Maire au nom de l'État**

Le maire de la commune de Mantes-la-Ville certifie qu'il ne s'est pas opposé à la déclaration préalable de ARPEJ résidence pour les jeunes enregistrée sous le numéro **DP 078 362 26 00075** pour le projet ci-dessus référencé avant le **29/07/2026**.

Ce certificat est délivré en application de l'article R.424-13 du code de l'urbanisme.

Date d'affichage de l'avis
de dépôt de la demande
en Mairie

(mention obligatoire)

29/06/2026.

Fait à Mantes-La-Ville, le 24 Août 2026.
Le Maire au nom de l'État,



Samir AMERGÉ